



Tours Gardois Jeunes et Circuit départemental Jeunes

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Règlement des Tours Gardois Jeunes et du Circuit Départemental Jeunes Saison 2026/2027

Article 1 : Organisateur et compétence :

Le Tour Gardois est organisé et régi par la commission compétition du CODEP du Gard (30).

Article 2 : Autorisation des tournois d'étape :

Les tournois d'étape sont autorisés par la ligue Occitanie.

Les tournois d'étape sont organisés par un club affilié à la FFBad, à la ligue Occitanie et au CODEP du GARD pour la saison en cours. La demande de juge(s) arbitre et du GEO sera à la charge du club organisateur. Toutefois, celui-ci peut solliciter une aide de la commission compétition du CODEP en cas de nécessité suivant les prérequis définis dans la grille tarifaire du CODEP.

Le CODEP effectuera la déclaration du tournoi sur POONA au nom de l'organisateur ainsi que la création du circuit et des étapes sur Badnet.

Article 3 : Calendrier des tournois d'étape :

Le calendrier des Tours gardois et du circuit sont établis avant le début de saison par la commission compétition du CODEP suite aux candidatures des clubs gardois. L'établissement de ce calendrier a pour objectif de garantir l'équilibre et la cohérence dans le déroulement des journées pour chaque série.

Article 4 : Règles et Règlements des Tournois :

Les tournois se dérouleront selon les principes sportifs du guide du badminton de la FFBad et des dernières règles techniques en vigueur.

Toutes les étapes seront régies par un règlement complémentaire qui spécifiera les contraintes particulières de chacun des clubs organisateurs. Ces règlements ne devront pas remettre en cause les articles du présent règlement ainsi que le RGC.

La journée sera scindée en deux :

- **Le matin entre 9H00 et 12H00 : les "Tours Gardois Jeunes" de Minibads à Benjamin(e)s P11 maximum.**
- **L'après-midi à partir de 12H00 (en fonction du nombre d'inscrit du Tour Gardois Jeunes) et doit se finir avant 21H00 pour les étapes du "Circuit Départemental Jeunes", de Benjamin(e)s à Cadet(te)s.**

La priorité aux inscriptions sera donnée aux joueurs gardois à la date du tirage au sort (sauf exceptions permettant de maintenir les tableaux).

Il est précisé l'impossibilité de s'inscrire à deux compétitions "Tours Gardois" le même week-end (typiquement le Circuit Jeune le samedi et TGA le dimanche).

Les Juniors sont invités à rejoindre les "Tours Gardois Adultes" le dimanche, où des tableaux leur seront dédiés.

Toute demande de surclassement doit se faire en contactant directement le GEO ainsi que le CODEP avant la date limite d'inscription.

Pour les Tours Gardois Jeunes :

Les Tours Gardois Jeunes se disputeront sous forme de tableau en Promobad, avec deux hauteurs de filet.

Le tournoi en **poule de 6 (si possible)** est un format de compétition où chaque participant joue un certain nombre de matchs, mais sans élimination directe. Ce format garantit un nombre fixe de matchs pour tous les participants et une hiérarchisation des résultats selon les performances.

Il a été décidé que le format serait en Simple Intergenre et en un set de 15 points.

Ces Tours Gardois Jeunes sont destinés aux joueurs de Mini-Bad à Benjamins les moins bien classés en CPPH (maximum P11).

Les horaires de jeu seront de 9H00 à 12H (convocation 8H30 pour un échauffement collectif si possible à 8H45).

Pour le circuit départemental Jeunes :

Le circuit départemental Jeunes est un tournoi classique qui se déroule en phase préliminaire en poules (avec 2 sortants par poules) ou poule unique.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points.

Il sera accessible aux joueurs classés Promotion (NC, P12, P11, P10), Départemental (D9, D8, D7), Régional (R6, R5, R4).

Un tableau réservé aux Benjamin(e)s les mieux classé(e)s, 8 places pour les meilleurs CPPH, **il sera nommé « Benjamin Elite »** (ouvert aussi aux poussins et Mini-Bad en se basant toujours sur le CPPH avec accord du CODEP). Un deuxième tableau benjamin (ouvert aux Mini-Bad et poussin sur accord du CODEP) pourra avoir lieu si le nombre d'inscrits en plus de la série élite le permet (8 joueurs) et si le nombre d'inscrits total le permet aussi. Il sera nommé « Benjamin Open ».

Les tableaux seront par série CPPH pour les minimes et les cadet(tes). La discipline est le Simple (SH/SD/SI) et une étape de double sera envisagée.

Le Circuit Jeune départemental peut commencer à partir de 12H00 (ou plus tôt si le nombre d'inscrits du Tour Gardois Jeunes du matin est peu important et que celui du Circuit Jeunes Départemental est important). Le tournoi peut se dérouler jusqu'à 21h maximum.

Article 5 : Règlement médical :

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer à un tour ou circuit Gardois pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit d'un médecin mentionnant les dates et le nom du tournoi.

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tour ou circuit Gardois, en cas de contrôle anti-dopage inopiné.

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique du joueur est prohibée.

La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports.

En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à un tour gardois, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais.

Article 6 : Sanctions, Forfait et remplacement :

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire à un tour ou circuit gardois.

Chaque participant inscrit à un tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. En cas de forfait, il devra prévenir par mail l'organisation du tournoi. Si celle-ci n'est pas prévenue et sans réception d'un justificatif, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

Pour les tableaux double et mixte, le/la partenaire sera mis automatiquement en liste d'attente sauf avis contraire de l'intéressé(e). Un remplaçant pourra être trouvé par le joueur ou par l'organisation le cas échéant.

Article 7 : Limitations et regroupements d'inscriptions.

En cas d'inscriptions trop nombreuses, la commission compétition du CODEP du Gard se réserve le droit de :

- Modifier le nombre d'inscriptions dans toute discipline de toute série
- Scinder les séries de classement en 2, en fonction du classement et du CPPH afin de limiter la taille des tableaux et ainsi le nombre maximal de matches par joueurs.

Les tableaux Minimes et Cadets se feront au CPPH, si le nombre d'inscription des filles est trop faible, le CODEP se laisse la possibilité de faire des tableaux intergenres. En cas d'inscriptions insuffisantes pour la constitution d'un tableau (4 joueurs(ses) ou paires), la commission compétition se réserve le droit de regrouper les inscriptions de plusieurs séries. Si aucun regroupement n'est possible, le tableau contenant un nombre insuffisant d'inscription sera annulé par la commission compétition du CODEP du Gard.

Sauf en cas de désistement d'un joueur, **aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort**. En cas de réception tardive, la commission compétition du CODEP du Gard se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi.

En cas d'arrêt définitif du tournoi au cours de son déroulement, les droits d'engagement ne seront pas remboursés aux joueurs/clubs.

Article 8 : Conditions d'inscription :

Tout joueur affilié à un club appartenant aux Comités des Bouches du Rhône (13), de la Drôme/Ardèche (26/07), de l'Hérault (34), de la Lozère (48), du Vaucluse (84) et du Gard (30), inscrit à un tour gardois doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence compétition 2026-2027, au plus tard le jour du tirage au sort du tournoi.

En cas d'inscriptions trop nombreuses dans un tableau, voici les critères de sélections des joueurs :

- Joueurs gardois,
- Date de paiement du joueur pour le simple ou du deuxième joueur de la paire pour les tableaux mixte et double.

Les inscriptions des joueurs extérieurs au Gard pourront être retenues dans l'objectif de pouvoir maintenir certains tableaux.

Les joueurs ont l'interdiction de s'inscrire à la fois dans le Tour Gardois Jeunes et le Circuit Départemental Jeunes 30 tout comme l'impossibilité de s'inscrire pour le Circuit Départemental Jeunes et Tour Gardois Adultes du Gard.

Article 9 : Modalités d'autorisation du tournoi et d'invitation :

Le club organisateur d'un tour ou circuit gardois aura la charge d'indiquer les éléments suivant à la commission compétition du CODEP du Gard au moins 3 mois avant la date prévue pour le tournoi pour que le comité puisse effectuer la rédaction du règlement complémentaire ainsi que la demande d'autorisation auprès de la Ligue Occitanie.

Tours Gardois : l'organisateur, le GEO 2

Circuit Gardois : le juge arbitre, le GEO, l'organisateur et les volants officiel du tournois

Article 10 : Modalités d'inscription :

Les inscriptions à un tour gardois, seront à régler au CODEP du Gard obligatoirement sur Badnet.

Tarif : Tour Gardois Jeunes (de Mini-Bad à Benjamins les moins bien classés en CPPH maximum P11). **5€**

Circuit Départemental jeunes (benjamin minime cadet) **8€**

Les inscriptions seront faites uniquement sur Badnet. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.

Le classement des joueurs étant renouvelé chaque semaine, l'organisateur pourra être amené à changer un (des) joueur(s) de tableau en fonction de son classement lors du tirage au sort. Si ce changement modifie la discipline jouée, l'organisateur informera le(s) joueur(s).

Article 11 : Têtes de série et tirage au sort :

Le tirage au sort aura lieu le **lundi** de la semaine du tournoi et la mise à jour du CPPH se fera le jeudi de la semaine avant le tournoi. Les tableaux seront confectionnés avec le logiciel Badnet par le GEO du club organisateur et devront être validés par la commission compétition du CODEP du Gard pour contrôle et correction avant l'envoi des convocations.

Après validation des tableaux, l'organisateur du tournoi devra faire parvenir les convocations aux joueurs inscrits et leurs clubs.

Article 12 : Échéancier :

L'échéancier d'un tour gardois, affiché le jour du tournoi, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du tournoi, par conséquent les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif. Une fois le tour gardois commencé pour chaque discipline de chaque série, les matches peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi.

Il est recommandé pour un gymnase de 6 terrains de prendre entre 48 et 56 joueurs maximum (16 places réservées aux tableaux Benjamin(e)s, 32 ou 40 places pour les tableaux Minimes et Cadet(te)s). Il est fortement recommandé d'établir des séries de 8 participant(e)s par série avec 2 poules de 4 et phases finales ensuite. En cas d'inscriptions trop faible sur un tableau, celui-ci peut être amené à être supprimé et un nouveau tableau pourra être créé dans une autre catégorie d'âge. (Ex : 32 joueurs Min/Cad sur 40 prévus, le tableau benjamin « open » pourra donc avoir lieu).

Il est recommandé pour un gymnase de 7 terrains de prendre entre 56 et 64 joueurs maximum (24 places réservés aux tableaux Benjamin(e)s, 32 ou 40 places pour les tableaux Minimes et Cadet(te)s). Il est fortement recommandé d'établir des séries de 8 participants(e)s par série avec 2 poules de 4 et phases finales ensuite.

Il est recommandé pour un gymnase de 5 terrains de prendre entre 40 et 48 joueurs ou paires si double ou mixte

Article 13 : Arbitrage :

Les matches se joueront en auto-arbitrage sauf dans le cas où un arbitre est désigné par le Juge-Arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tour gardois, pour régler un conflit ou désigner si nécessaire et si possible un arbitre (ou faisant office). Si le Juge Arbitre est certifié, il sera possible pour les arbitres formés et diplômés (UNSS, arbitre stagiaire ou plus haut gradé) d'officier en tant qu'arbitre en se rapprochant de la commission Arbitrage du CODEP30 en amont du tournoi.

Article 14 : Juge arbitre :

Le juge arbitre (et son adjoint, le cas échéant) est désigné par le club organisateur du tour gardois. Ses décisions sont sans appel pendant la durée du tour gardois. Le Juge arbitre a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un article du présent règlement général.

L'indemnité et les frais de déplacement du juge arbitre sont à la charge du club organisateur du tour gardois.

Article 15 : Responsabilités des joueurs :

Tout participant devra faire enregistrer sa présence dès son arrivée le jour du tour gardois. Si un joueur doit quitter la salle, il le fera sous sa propre responsabilité. Tout joueur inscrit au tournoi pourra demander l'avis du juge arbitre et éventuellement contester cet avis en portant réclamation sur le rapport du Juge arbitre et en adressant un mail à la commission compétition du CODEP du Gard dans les 5 jours suivant la fin du tour gardois.

Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur le formulaire d'inscription. Le représentant doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge et doit rester pendant toute la durée où ces mineurs sont présents sur la compétition, conformément à l'article 2.15 du RGC. En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge- arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité. Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

Article 16 : Accès au plateau de jeu et au terrain :

Seuls auront accès au plateau de jeu :

- Les joueurs inscrits au tour gardois et appelés par la table de marque pour disputer leur match sur un terrain,
- Les coachs (2 au maximum) assis derrière le terrain du côté de leur joueur si la disposition du gymnase le permet
- Les membres du club organisateur
- Le juge arbitre et les arbitres (ou faisant office)
- Le personnel médical autorisé par le juge arbitre

Les joueurs disposent de 3 minutes pour se rendre sur le terrain désigné, tester les volants dès l'arrivée sur le terrain et débiter leur match. Ce temps de préparation est comptabilisé entre le 1er appel du match par la table de marque et le début du match. Ce temps pourra être augmenté par le Juge Arbitre de l'étape s'il l'estime nécessaire.

Tout joueur non présent sur le terrain au-delà de 5 minutes après le 1er appel de son match pourra être déclaré « forfait » par le juge arbitre.

Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Article 17 : Tenue vestimentaire, volants et accessoires :

Une tenue de badminton conforme au RGC de la FFBad en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries.

Le volant officiel est obligatoirement en accord avec le classement fédéral. La liste des volants est disponible sur le site internet de la fédération.

Les volants officiels du tournoi seront indiqués dans le règlement complémentaire de chaque étape et utilisés par les joueurs en cas de désaccord entre eux. Ils devront être en vente dans la salle le jour du tour gardois.

Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage).

Article 18 : Fautes et let :

Les cas de faute et let propres à chaque gymnase seront définis par le JA et indiqué dans le règlement complémentaire pour chaque étape.

Article 19 : Récompenses d'un tour gardois :

Tour gardois jeune : récompense et volants fourni par le CODEP 30.

Circuit départemental jeune : récompense fournie par le club recevant.

Article 20 : Modalités d'attribution des points

Le comité comptabilise à l'issue de chaque étape du Tour Gardois et pour chaque joueur le nombre de points obtenus lors de l'étape, selon le barème suivant :

- Vainqueur : 100 pts
- Finaliste : 80 pts
- ½ finaliste : 50 pts
- ¼ de finaliste : 30 pts
- ⅛ de finaliste : 15 pts
- Pour les joueurs non sortants de poule : 3 pts par défaite et 5 pts par victoire

En cas de poule unique, les points sont attribués de la manière suivante :

- 1er : 100 pts
- 2eme : 80 pts
- 3eme : 50 pts
- 4eme : 30 pts

Commenté [1]: Si quelqu'un a une idée de nom pour identifier ce classement, ce serait bien. Genre « le Trophée Tour Gardois » ou je ne sais quoi.

- 5eme : 15 pts
- 6eme : 5 pts

Les points remportés lors de chaque étape sont comptabilisés par le comité et additionnés dans les différentes catégories afin d'obtenir un classement final et de procéder à une remise des prix offerts par le CODEP du Gard. Seuls les deux premiers et premières seront récompensés par le comité. La date de remise des récompenses sera communiquée par le CODEP.

Le CODEP du Gard se réserve le droit de féliciter des joueurs qui auront eu des parcours singuliers lors du circuit.

Article 21 : Adoption du règlement :

Toute participation à un tour gardois ou circuit gardois implique l'adoption du présent règlement et du règlement complémentaire dans la totalité de ses articles. Ce règlement sera disponible sur le site du comité, ainsi que sur la page Badnet des tournois.

La commission compétition du CODEP du Gard remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement complémentaire, apporteront leur contribution à la réussite de chacun des tours gardois pour la satisfaction de tous. La commission compétition du CODEP du Gard rappelle que les tours gardois sont des compétitions de proximité dont l'objectif est de favoriser l'accès au plus grand nombre de joueurs de badminton. Les clubs organisateurs d'un tour gardois s'engagent à respecter cet objectif.